



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 décembre 2015

Le dix huit décembre deux mil quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, , et ainsi que, MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALLEFRANQUE.

**18-12-2015-02**

**Pouvoirs** :

**Excusées** : Mmes BERT, LOQUET, PEAN ET POLHER,

**Secrétaire de séance élu** : M. Hervé HILLOOU

### **OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE TERRITOIRE**

Par délibération du 29 novembre 2012, Le Département des Pyrénées Atlantiques s'est engagé dans une politique contractuelle de soutien des territoires. Cette politique s'adresse aux acteurs publics locaux sur le périmètre des territoires intercommunaux. Elle s'appuie sur le partage des enjeux de développement territorial et vise à soutenir les projets d'investissement sur la période 2013-2016.

Des assouplissements ont été votés par le Département (délibération du 25 juin 2015) permettant de répondre à certaines préoccupations des collectivités dans la mise ne œuvre de leurs projets, dont notamment le recul de la date limite de transmission des factures acquittés au 30 septembre 2017.

Afin de mener à terme les 31 contrats territoriaux, le Département propose de signer des avenants pour chacun d'entre eux, avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Ces avenants permettront ainsi de prendre en compte les actualisations des programmes d'investissement des maîtres d'ouvrage dans le respect des enveloppes territoriales définies initialement.

Une nouvelle conférence territoriale s'est déroulée en présence des acteurs locaux et a permis d'aboutir à un accord partagé sur un avenant au contrat.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- **VALIDE** l'avenant au contrat de territoire du territoire de Lacq dont le contenu est détaillé en annexe de la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à le signer

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 23/12/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/12/2015